

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007  
Publication : 21/12/2007



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2008/I-82/04  
Séance du 13 DEC. 2007

### BUDGET PRIMITIF 2008

### PROGRAMME LANGUE ET CULTURE REGIONALES 2008

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la commission de l'Education et des Transports Scolaires du 22 novembre 2007,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve le programme et le budget de fonctionnement Langue et Culture Régionales Programme E 058 pour un montant global de 2 203 000 € (chapitre 65 fonction 28) et 15 000 € (chapitre 67 fonction 28)
- ❖ approuve au titre du programme F027 (plan de revitalisation de l'économie) une inscription (chapitre 204, nature 20414) de 50 000 € en crédits de paiement pour l'aide départementale complémentaire à la réalisation de locaux scolaires destinés à des classes et sections bilingues dans les écoles élémentaires et maternelles
- ❖ approuve également au titre du programme F027 une inscription au chapitre 65 fonction 28 de 50 000 € pour une « aide linguistique aux jeunes à la recherche d'un emploi transfrontalier » nécessitant une maîtrise suffisante de l'allemand
- ❖ donne délégation pour l'exécution du budget, la définition et la mise en œuvre du programme L.C.R. à la Commission Permanente.

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER